

33240 CUBZAC LES PONTS Téléphone : 05 57 43 02 11 Télécopio : 05 57 43 92 47

Email: mairie@cubzaclesponts fi te www.maine-cubzaclesponts.com The second control of the second seco

> Délibération n° 2021 – 53 Mardi 8 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit du mois de juin à dix-huit heures s'est réunis en un lieu extraordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le quatre juin deux mille vingt et un dans l'urgence

Présent(s): Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Hélène BURESI - Michel BARSE - Elodie KOPF- Elvira MOMMERT - Jean-Roger THUILLIAS - Nathalie TRIGANT - Mathieu OLIVEIRA - Isabelle BERNADET - Vincent TRISTRAM - Benoit DULAU - Johann PETIT - Corinne JEANDONNET

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations:

Absent(s) excusé(s):

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Mme Nadia BRIDOUX -MICHEL

DELIBERATION PORTANT LANCEMENT D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REALISATION D'UN PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU PORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le besoin pour la collectivité de déterminer plus précisément son besoin et les possibilités d'aménagements de la zone du port de Cubzac les Ponts,

Considérant que ce projet d'aménagement du port s'inscrit dans le développement d'une zone d'attractivité touristique engagée par la réalisation d'un restaurant et de la mise en valeur du patrimoine communal déjà en place dans le périmètre déterminé,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de ce projet d'aménagement, il convient de réaliser un programme prenant en compte différents paramètres permettant d'établir une cohérence entre les différents espaces et créer une zone dynamique à vocation touristique, associative et culturelle, dans un cadre paysagé propre.

N'ayant pas en interne les compétences techniques pour étudier l'ensemble des paramètres à prendre en compte pour réaliser ce type d'opération, la commune souhaite se faire accompagner d'un bureau d'étude lui permettant de déterminer l'ensemble des éléments à prendre en compte.

Afin de réaliser ce projet, le montant alloué à l'opération future sera déterminé plus précisément avant de lancer la consultation au regard du travail des commissions Patrimoine, Urbanisme et Energie afin de délimiter les contours du projet. Cette opération sera réalisée selon un phasage particulier afin de mettre en œuvre cet aménagement dans le respect de l'exécution budgétaire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2021

Reçu en préfecture le 15/06/2021

Affiché le 15 JUIN 2021

ID: 033-213301435-20210608-2021_53-DE

Le Maire propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à lancer une consultation pour la réalisation d'un programme dédié à l'aménagement du port dans la limite d'une enveloppe budgétaire de travaux fixée par le travail de la commission pluridisciplinaire travaillant sur l'opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres à procédure adaptée pour la réalisation d'un programme d'aménagement du port,
- AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à la procédure d'appel d'offre,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Alain TABONI